

# Index du Sustainability Accounting Standards Board



La vie est plus radieuse sous le soleil

En plus de suivre les [normes de la GRI](#) pour nos déclarations d'information, nous appliquons également les normes du Sustainability Accounting Standards Board (SASB). Le SASB a élaboré des règles facultatives particulières à l'industrie pour les déclarations d'information. Son objectif est d'aider les entreprises à communiquer aux investisseurs les renseignements financiers importants liés à la durabilité. Nous déclarons des mesures pour des secteurs qui concordent étroitement avec nos activités : assurance, gestion d'actifs et activités de garde. Nous mettons l'accent sur les mesures les plus pertinentes pour lesquelles nous avons des données, en cherchant à fournir une information cohérente avec celle de nos pairs de l'industrie. Nous continuerons d'évaluer la possibilité de produire d'autres déclarations d'information selon les normes du SASB dans l'avenir. Sauf indication contraire, tous les chiffres correspondent aux données arrêtées au 31 décembre 2020 et inscrites dans l'exercice clos à cette date.

SUJET	MESURE COMPTABLE	CODE	RÉPONSE
<b>Secteurs : assurance, gestion d'actifs et activités de garde (sujet applicable aux deux secteurs)</b>			
<b>Information transparente et conseils justes pour les Clients</b>	Description de l'approche utilisée pour informer les Clients sur les produits	FN-IN-270a.4 FN-AC-70a.3	<a href="#">Rapport sur la durabilité 2020</a> – pages 32 et 50
<b>Secteur : assurance</b>			
<b>Intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion des placements</b>	Actifs totaux investis par secteur (10 plus importants ou 2 % du portefeuille) et par catégorie d'actif (actions, obligations, instruments dérivés, prêts hypothécaires, placements immobiliers)	FN-IN-410a.1	<a href="#">Rapport annuel 2020</a> – pages 43-51
	Description de l'approche utilisée pour intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance aux processus et aux stratégies de gestion des placements	FN-IN-410a.2	<a href="#">Rapport sur la durabilité 2020</a> – pages 26 et 27 <a href="#">Gestion SLC – Principes directeurs sur les placements durables</a>
<b>Contrats conçus pour encourager l'adoption d'un comportement responsable</b>	Discussions de produits et de caractéristiques qui encouragent l'adoption d'un comportement responsable sur le plan de la santé et de la sécurité et sur le plan environnemental, par l'intégration de clauses dans les contrats d'assurance offerts aux Clients et par la structure de tarification des contrats	FN-IN-410b.2	<a href="#">Rapport sur la durabilité 2020</a> – pages 13, 16, 17, 28-30
<b>Gestion du risque systémique</b>	Description de l'approche utilisée pour gérer les risques associés à la gestion du capital et aux stratégies de gestion des placements	FN-IN-550a.3	<a href="#">Rapport annuel 2020</a> – pages 51-63, 85, 162 et 163 <a href="#">Notice annuelle 2020</a> – pages 63 et 64 <a href="#">Rapport sur la durabilité 2020</a> – page 45
<b>Secteur : gestion d'actifs et activités de garde</b>			
<b>Diversité et inclusion des employés</b>	Pourcentage de représentation des hommes et des femmes et des groupes raciaux/ethniques pour 1) les hauts dirigeants, 2) les cadres intermédiaires, 3) les postes de professionnels et 4) tous les autres employés	FN-AC-330a.1	<a href="#">Rapport sur la durabilité 2020</a> – page 54
<b>Intégration des facteurs ESG à la gestion des placements et des services-conseils</b>	Actif géré, par catégorie d'actif, qui tient compte 1) de l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), 2) des placements durables et 3) de la présélection des placements	FN-AC-410a.1	<a href="#">Rapport sur la durabilité 2020</a> – pages 25 et 53
	Description de l'approche utilisée pour intégrer les facteurs ESG aux processus et aux stratégies de gestion des placements et de gestion de patrimoine	FN-AC-410a.2	<a href="#">Rapport sur la durabilité 2020</a> – page 26 <a href="#">Gestion SLC – Principes directeurs sur les placements durables</a> <a href="#">MFS – Déclaration sur l'investissement responsable</a>
	Description des lignes directrices et des procédures pour le vote par procuration et l'engagement de l'entité émettrice	FN-AC-410a.3	<a href="#">Gestion SLC – Principes directeurs sur les placements durables</a> <a href="#">MFS – Vote par procuration – Principes directeurs et procédures 2020</a> – page 26
<b>Éthique d'entreprise</b>	Description des lignes directrices et des procédures pour les dénonciations	FN-AC-510a.2	<a href="#">Règles de conduite</a> <a href="#">Rapport sur la durabilité 2020</a> – page 49